

Concrétiser une gouvernance des politiques européennes plus proche des territoires

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **2/3** des émissions de gaz à effet de serre sont produites par les territoires urbains.
- **65 %** des personnes pauvres vivent dans les territoires urbains en France.
- **75 %** de la législation européenne est mise en œuvre dans les territoires.
- **3** métropoles françaises ont une représentation en directe à Bruxelles.

C'est à partir des territoires, notamment urbains, que se construit la réponse européenne aux défis de l'urgence climatique et de la transition vers plus de sobriété, de solidarité et de résilience.

Pacte vert pour l'Europe, plan de relance européen, programmation 2021-2027, Présidence française du Conseil de l'Union européenne, Conférence sur l'avenir de l'Europe... : les réponses se sont multipliées, mais France urbaine note une verticalité prégnante, y compris au niveau national. L'accès aux financements s'est complexifié et décourage territoires et porteurs de projets ; les fonds européens restent trop peu territorialisés et lisibles pour les acteurs locaux. Le défi est le suivant : concrétiser une gouvernance multi-niveaux (local, régional, national et européen), pour renforcer le lien avec les territoires et allier proximité et efficacité. Les grandes villes, agglomérations et métropoles sont en première ligne face aux conséquences de la crise sanitaire et à l'accélération des transitions vers de nouveaux modèles.



La méthode prônée par les élus de France urbaine

Face au réchauffement climatique, l'Europe, les Etats et les territoires doivent se mobiliser ensemble. La programmation européenne 2021-2027 est déterminante : pour faire la différence, elle devra renforcer massivement le soutien aux démarches territoriales intégrées qui servent la résilience économique, sociale et environnementale. Les contrats de relance et de transition écologique sont l'opportunité d'apporter des réponses intégrées et cohérentes, articulant l'ensemble des financements à rebours d'une logique d'appels à projets uniformes et descendants. Mais pour redonner du sens au contrat, la prévisibilité des ressources est une condition essentielle. L'Europe doit aussi défendre une certaine vision des territoires urbains, innovants, moteurs et engagés dans l'Alliance des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.



Des propositions concrètes

- **Systématiser la place des territoires urbains dans l'élaboration, la négociation et la mise en œuvre de la politique de cohésion**, avec un droit d'option urbain permettant une déclinaison urbaine et métropolitaine des programmes opérationnels régionaux ;
- **Garantir aux territoires urbains le libre choix de l'instrument de territorialisation des fonds européens** lorsqu'il est permis par les règlements européens ;
- **Pérenniser et élargir la possibilité, pour les territoires notamment urbains, d'agir en tant qu'organismes intermédiaires pour la gestion du « Fonds social européen + » ;**
- **Renforcer l'articulation entre ces outils de territorialisation et les CRTE**, dont la philosophie se rapproche de l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens » ;
- **Faciliter le fléchage de crédits européens sur les projets de coopérations interterritoriales** afin de renforcer l'« Alliance des territoires » : pôles métropolitains, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, CRTE interterritoriaux, tout autre échelle librement déterminée par des territoires porteurs de projets de coopération, y compris transfrontaliers ;
- **Adapter le cadre européen de la commande publique** pour accélérer la transition écologique et sociale, en appuyant notamment la demande du Parlement européen d'une proposition législative sur la passation de marchés publics écologiques, en y ajoutant la dimension sociale.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Mettre concrètement en œuvre l'agenda urbain et la nouvelle Charte de Leipzig**, avec une meilleure articulation des cadres législatifs, réglementaires et financiers entre le niveau national et le niveau européen ;
- **Pérenniser une structure de concertation sur les sujets européens en y associant les collectivités territoriales**, sur le modèle du Comité transpartisan d'échanges et de suivi de la Présidence française de l'Union européenne ;
- **Acter un principe d'automatisme d'accès aux crédits pour les territoires engagés dans une initiative européenne ;**
- **Intégrer un impératif de transversalité entre les directions générales de la commission** pour répondre à l'objectif de contractualisations intégrées et territorialisées à la hauteur du caractère global et interdépendant des transitions territoriales à réussir ;
- **Assurer une représentation de grandes villes et intercommunalités au sein de la délégation française du Comité des Régions de l'Union européenne pour la mandature post 2020-2025 ainsi qu'une représentation au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;**
- **Appuyer la révision du Pacte d'Amsterdam de 2016.**